

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE
COMMUNE
d' A U B A G N E

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 septembre 2022

Convocation du 15/09/2022

Date de publication : 27/09/2022

Conseillers en exercice : 043

Présents : 032

Quorum : 22

L'An deux mille vingt-deux, et le jeudi vingt-deux septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° 013-220922

**OBJET : CULTURE, EVENEMENTS
CULTURELS ET PATRIMOINE**

Approbation de l'adhésion à la Fédération des Salons et Fêtes du livre jeunesse dans le cadre de Grains de Sel.

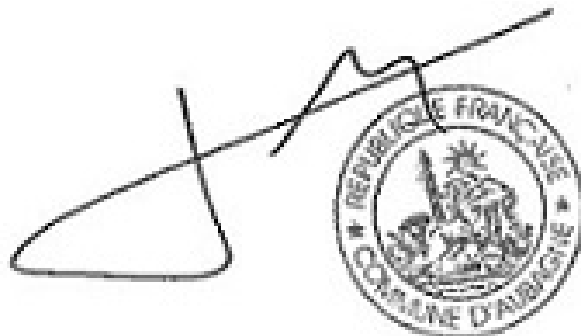
PRESENTS :

Monsieur GAZAY Gérard Maire,
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Madame TRIC Hélène, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEVISSE André, Madame HARKANE Stéphanie, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard Adjoints,
Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMAN Monique, Monsieur JARQUE Patrice, Monsieur GUEDJ Laurent, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame AMOROS Brigitte, Monsieur CANTARINI Stéphane, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Madame BENASSAYA Dominique, Monsieur CHERIET Ahmed, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Madame BOUGEAREL Michèle, Madame MELIN Joëlle, Monsieur MIROUX William, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Monsieur HERMANT Matthieu Conseillers Municipaux,
formant la majorité des Membres en exercice.

EXCUSES:

Madame MORINIERE Valérie (donne pouvoir à Monsieur LOUIS Jean-Bernard), Madame GABRIEL Julie (donne pouvoir à Madame AMARANTINIS Sophie), Madame ROUX Magali (donne pouvoir à Madame DUPLAN Irène), Monsieur CHAMLA Franck-Clément (donne pouvoir à Monsieur GUEDJ Laurent), Madame THIBAUD Faustine (donne pouvoir à Madame MENET Danielle), Monsieur COETTO Jérémy (donne pouvoir à Monsieur PANGOURASSOU

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20220922-220922_13-DE
Reçu le 29/09/2022
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=#0002211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
29/09/2022



Délibération n° 013-220922 du Conseil Municipal du 22 septembre 2022 (suite)

Jérémy), Monsieur KOURICHI Zarick (donne pouvoir à Monsieur MIROUX William), Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette (donne pouvoir à Monsieur GRANDJEAN Denis), Monsieur SALONE Arthur (donne pouvoir à Monsieur CHERIET Ahmed), Madame GIOVANNANGELI Magali (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine), Monsieur LATZ Alexandre (donne pouvoir à Monsieur PERRIN-TOININ Yves)

ABSENTS :

Monsieur Jérémy PANGOURASSOU a été élu(e) secrétaire

Madame Geneviève MORFIN rapporte :

Engagée dans la promotion de la littérature en direction de sa jeunesse notamment, la Ville d'Aubagne met en œuvre depuis plusieurs années, Grains de Sel, le festival du livre jeunesse et de la parole de l'enfant.

En effet, cet événement annuel est l'un des rendez-vous phare de la région Sud - PACA autour de la richesse et la diversité de la littérature jeunesse avec ceux qui l'imaginent, la créent et la soutiennent dont les auteurs, les illustrateurs, les éditeurs et les libraires.

Organisé conjointement par les Directions de la Culture et de l'Education de la Commune, Grains de Sel représente la partie émergée du travail de fond effectué tout le long de l'année en faveur du livre et de la lecture.

La Fédération des Salons et Fêtes du livre de jeunesse regroupe plusieurs associations et structures organisatrices de manifestations littéraires autour du livre jeunesse. En son sein, les salons se sont entendus sur une « charte de qualité », un socle commun se déclinant autour d'axes essentiels mettant au cœur de leurs manifestations le livre, ses acteurs et le public. Sont définis comme point de qualité l'ancrage dans un projet culturel fort, l'implication en direction de tous les publics et la présentation de l'ensemble du panorama de la production en littérature de jeunesse.

Cette délibération propose d'approuver l'adhésion de la Ville d'Aubagne à la Fédération des Salons et Fêtes du livre jeunesse.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

CONSIDERANT que cette adhésion garantit une qualité dans l'offre proposée ainsi que des échanges avec les membres d'un réseau reconnu en France,

CONSIDERANT la volonté de la Ville d'Aubagne d'offrir au public un festival d'envergure régionale,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20220922-220922_13-DE
Reçu le 29/09/2022
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
29/09/2022



Délibération n° 013-220922 du Conseil Municipal du 22 septembre 2022 (suite)

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER l'adhésion de la Ville d'Aubagne à la Fédération des Salons et Fêtes du livre jeunesse ;

ARTICLE 2 : d'INSCRIRE la dépense d'un montant de 200 euros (deux cents euros) au budget 2022.

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20220922-220922_13-DE
Reçu le 29/09/2022
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
29/09/2022

